

Conseil Municipal du 26 mars 2026 - 20 h 30 à la mairie

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, a été légalement convoqué le 23 mars 2026, en application du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'est réuni sous la présidence de Bruno LACARRIERE, maire de Padirac, le 26 mars 2026.

Selon l'article L2121-11 du CGCT, la convocation a été envoyée le lundi 23/03 pour une réunion le jeudi 26/03, soit moins de 3 jours francs. Devant le caractère urgent de la réunion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de maintenir la totalité de l'ordre du jour prévu lors de ce conseil.

**Étaient présents**, conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales relatif au quorum :

LACARRIERE Bruno : maire.

LOBRY Alain, RICHARD Thierry, BARBIE Marie-Elisabeth : adjoints au Maire.

JOURDANA Marion, DELFAURE Patrick, GOBERVILLE Céline, JANSEN Josine, KOHLMAN Maxime, LESCALE Philippe, SALVAN Sabrina : conseillers municipaux.

**Votants** : 11

### **A : ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Organisation des conduites de projet (renaturation des parkings, sécurisation du bourg, lotissement)
- Désignation des membres des commissions communales
- Recrutement d'un agent communal pour accroissement temporaire de travail
- Tarifs et affichage des parkings payants
- Questions diverses.

1) **Désignation du secrétaire de séance** : GOBERVILLE Céline a été désignée à l'unanimité des présents.

### 2) **Organisation des conduites de projets**

**Buts des projets** : Définir l'objectif à réaliser, identifier et conquérir les ressources nécessaires, conduire les études requises, présenter les échéanciers budgétaires, conduire la réalisation en fonction des ressources et du temps nécessaires.

Chaque adjoint du Maire sera responsable d'un projet et sera accompagné par des membres du Conseil Municipal.

Les chefs de projets présenteront les nouvelles informations à chaque réunion du Conseil Municipal.

La conquête des ressources s'annonce compliquée, il va falloir prioriser les projets selon leur maturité et la possibilité de les financer.

Projets :

- Plan communal de sauvegarde
- Renaturation des parkings : budget estimé à 1 000 000€.
- Sécurisation du bourg : budget estimé à 500 000€.
- Lotissement : budget estimé à 500 000€.

| Nature du projet            | Chef du projet         | Associé 1        | Associé 2       | Associé 3         | Associé 4       |
|-----------------------------|------------------------|------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| Plan communal de sauvegarde | Bruno LACARRIERE       | Philippe LESCALE | Sabrina SALVAN  | Céline GOBERVILLE | Marion JOURDANA |
| Re naturation des parkings  | Marie-Elisabeth BARBIE | Philippe LESCALE | Josine JANSEN   | Maxime KOHLMAN    |                 |
| Sécurisation du bourg       | Alain LOBRY            | Patrick DELFAURE | Marion JOURDANA | Maxime KOHLMAN    |                 |
| Lotissement                 | Thierry RICHARD        | Patrick DELFAURE | Sabrina SALVAN  | Céline GOBERVILLE | Marion JOURDANA |

## A l'unanimité

### 3) Désignation des membres des commissions communales

| Nature                          | Responsable            | Associé 1        | Associé 2         | Associé 3              | Associé 4              |
|---------------------------------|------------------------|------------------|-------------------|------------------------|------------------------|
| Economie et finances            | Alain LOBRY            | Patrick DELFAURE | Céline GOBERVILLE | Marie-Elisabeth BARBIE | Thierry RICHARD        |
| Appels d'offres                 | Alain LOBRY            | Patrick DELFAURE | Marion JOURDANA   | Thierry RICHARD        |                        |
| Travaux                         | Alain LOBRY            | Patrick DELFAURE | Philippe LESCALE  | Thierry RICHARD        | Marie-Elisabeth BARBIE |
| Communication et Vie sociale    | Marie-Elisabeth BARBIE | Josine JANSEN    | Maxime KOHLMAN    | Marion JOURDANA        | Céline GOBERVILLE      |
| Gestion des bâtiments communaux | Marie-Elisabeth BARBIE | Marion JOURDANA  | Maxime KOHLMAN    | Sabrina SALVAN         | Patrick DELFAURE       |
| Urbanisme                       | Thierry RICHARD        | Patrick DELFAURE | Philippe LESCALE  | Maxime KOHLMAN         |                        |
| Voirie                          | Thierry RICHARD        | Philippe LESCALE | Sabrina SALVAN    | Patrick DELFAURE       |                        |

| ECPI et syndicats                                | Responsable      | Suppléant                               |
|--------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------|
| Syndicat mixte du Limargue et Ségala             | Bruno LACARRIERE | Sabrina SALVAN                          |
| Syndicat Electrification                         | Bruno LACARRIERE | Sabrina SALVAN                          |
| SIVU scolaire RPI                                | Marion JOURDANA  | Alain LOBRY                             |
| Parc national des Causses du Quercy              | Josine JANSEN    | Marie-Elisabeth BARBIE                  |
| SYDED                                            | Bruno LACARRIERE | Alain LOBRY                             |
| Conseiller Défense                               | Bruno LACARRIERE | Alain LOBRY                             |
| Pôle environnement bassin Ouyse et Alzou         | Josine JANSEN    | Maxime KOHLMAN                          |
| Commission Locale évacuation charges Transférées | Alain LOBRY      | Sabrina SALVAN                          |
| Transition écologique                            | Josine JANSEN    | Maxime KOHLMAN / Marie-Elisabeth BARBIE |
| Agence de l'eau                                  | Josine JANSEN    | Marie-Elisabeth BARBIE                  |

#### A l'unanimité

##### 4) Recrutement d'un agent communal pour accroissement temporaire de travail

Le coût estimé est d'environ 2 800 € par mois (charges comprises) soit 16 800€ pour 6 mois (d'avril à Septembre). Budget prévu : 20 000€.

Il faut anticiper le remplacement de l'employé communal quand il sera à la retraite.

Pour information, le traitement de la secrétaire de mairie, sur les horaires actuels correspond à 1700€/mois.

Possibilité de faire un avenant au contrat si besoin de l'employer un peu plus longtemps.

#### A l'unanimité

##### 5) Tarifs et affichage des parkings payants

L'an dernier : 3 € pour 4 h (voitures et motos) et 5 € pour 4 h, pour les camping-cars avec dépassement ou FPS (forfait post stationnement) fixé à 30 € pour tous.

**En 2026 :** passer à un forfait de 3 € / 6 h (véhicules légers et motos) et de 5 € pour 6h (camping-cars) ; maintenir le dépassement et le FPS à 30 € ; interdire le camping caravaning sur site classé en dehors des heures d'ouverture des parkings, conformément à la loi (il faut reprendre un arrêté interdisant le stationnement pendant un intervalle de temps précisé), afficher l'arrêté, interdire les vidanges sauvages, indiquer l'aire de stationnement des camping-cars.

Il faut réfléchir à une solution pour ne pas démonter les horodateurs l'hiver, comme leur mettre une protection quand ils ne sont pas utilisés. Mais il faut d'abord vérifier si cela est conforme à la réglementation.



Sont désignés :

- un régisseur (logiciel de gestion des entrées d'argent, transfert de l'argent sur le compte de la Mairie) : Sabrina SALVAN ou Marion JOURDANA, si Sabrina n'avait pas le droit d'être régisseuse dans deux endroits différents en même temps.
- des régisseurs adjoints (collecte de l'argent des horodateurs tri et dépôt à la Poste) : Céline GOBERVILLE et Philippe LESCALE
- un maintenancier des horodateurs : Philippe LESCALE

Afin d'augmenter le nombre de personnes qui paient, il faut étudier :

- la possibilité de paiement via des applications ;
- le recrutement d'une personne pour contrôler les paiements et/ou l'exploitation d'un moyen technique de contrôle ;
- l'installation de barrières (mais gestion compliquée de la maintenance et contrainte sur l'emploi des ressources issues des horodateurs).

**A l'unanimité**

#### **6) Questions diverses**

- Articles de journaux / droit de réponse
  - I. La Dépêche : demande de la position de la Mairie vis-à-vis des parkings payants, réponse faite par le maire.
  - II. Articles diffamatoires dans Actu Lot et La Montagne : étudier de faire valoir un droit de réponse ou ne pas répondre.
- Défibrillateur : il faut en acheter un avec son contrat de maintenance.
- Commission Travaux : APAVE : nécessaire mise aux normes de l'électricité à l'église et mise en place de panneaux lumineux de sortie de secours.
- Nécessité de faire des travaux sur le logement communal (isolation, devis poêle à granulés...).
- La Mairie avait mis à disposition environ 13 hectares à un agriculteur qui ne paie pas pour son exploitation. C'est injuste vis-à-vis d'autres agriculteurs qui sont dans le même cas mais qui paient. Remise à plat équitable des conditions de mise à disposition.
- Il faut envoyer une demande d'autorisation au ministère pour avoir le droit d'aménager les bords de route sur la route de Gintrac car c'est une zone protégée.
- DIA reçue pour un bâtiment commercial et un terrain à vendre (Château de la Grezette) en cours d'acquisition par M. Marcenac et Mme Abraham ? La Mairie peut faire valoir son droit de préemption sur le bâtiment et/ou sur le terrain sous bail emphytéotique. Dans tous les cas, la Mairie conserve son droit d'utiliser le parking conformément au bail. Etudier l'éventuel droit de préemption (bâtiment et/ou parking), notamment si une vente séparée est possible.

La séance a été levée à 23h10.

Pour extrait conforme  
PADIRAC, le 26 mars 2026

Le maire,  
LACARRIERE Bruno

La secrétaire de séance  
GOBERVILLE Céline

